



GOURNAY
SUR MARNE

Accusé de réception en préfecture
093-219300332-20260415-DEC-2026-04-03-AR
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

DÉCISION DU MAIRE N° M 2026-04-03

Objet : Tarification de l'activité de la Maison Pour Tous « Yin yoga & Sonothérapie » du jeudi 16 avril 2026.

Le Maire de Gournay-sur-Marne (Seine-Saint-Denis),

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la Délibération n°2023-10 du 16 février 2023 relative à la Création de catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, événements ou sorties organisés par la Ville,

Vu la Délibération n°2024-73 du 4 décembre 2024 relative à la Modification des catégories de tarifs pour certains ateliers, activités, événements ou sorties organisés par la Ville,

Considérant la volonté de proposer des activités aux Gournaysiens,

DÉCIDE

Article 1 : de fixer le montant de l'activité de la Maison Pour Tous « Yin yoga & Sonothérapie » du jeudi 16 avril 2026 selon le tarif unique B de la grille, soit 5 €.

Fait à Gournay-sur-Marne,
Le 15 avril 2026

Le Maire,
Nicolas SERERO.

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Compte-tenu de la publication le : 15 avril 2026



Le Maire,
Nicolas SERERO.